



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024 À 18H30

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 06
Votants : 22
Absents : 01

Date de la convocation :
21 novembre 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Marie-Pierre FETIS, Franck
DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Enzo BORTOLATO, Sandrine
VILLENAVE, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE,
conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Nicolas MUZOTTE donne procuration à Pearl
HIPPOLYTE, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Dominique
JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ donne procuration à Rémi PIET, Antoine
VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Marine SAAD donne
procuration à Gilbert DODOGARAY, Eléonore LAPORTA donne procuration à
Romain RITOU

ABSENT(S) : Jean-Noël ELIPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pearl HIPPOLYTE

**DÉLIBÉRATION N° 071 11 2024 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR
MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Présentation par M. le Maire

Vu l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de
son mandat ;

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prises par le Maire en vertu
de la délégation qui lui a été confiée :

Conventions de prêt :

- Décision n° 2024-070 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 1^{er} novembre 2024
- Décision n° 2024-071 : Prêt de la salle de l'Espace des 2 Rives le 1^{er} novembre 2024
- Décision n° 2024-072 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 9 novembre 2024
- Décision n° 2024-073 : Prêt de la salle du Presbytère le 16 novembre 2024
- Décision n° 2024-074 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 16 et 17 novembre 2024
- Décision n° 2024-075 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 23 et 24 novembre 2024
- Décision n° 2024-076 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024
- Décision n° 2024-077 : Prêt de la salle du Presbytère le 1^{er} décembre 2024

Concessions Cimetière :

- Décision n° 2024-069 : Acte de concession - Columbarium case 8B - 15 ans
- Décision n° 2024-080 : Acte de concession – Division 7 section B7 - 15 ans
- Décision n° 2024-081 : Acte de concession – Division 7 section B8 - 15 ans

Baux :

- Décision n° 2024-078 : bail logement avenue du Dr Gustave Couaillac
- Décision n° 2024-079 : bail logement rue Guynemer

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée
en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 27 novembre 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en préfecture
033-213300049-2024_1127-DEL-2024-11-071-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024